

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 V.418 Vœu relatif au suivi des subventions dans le cadre de la lutte contre le VIH.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant qu'en 2015, 36.7 millions de personnes vivaient avec le VIH parmi lesquelles 17 millions avaient accès à la thérapie antirétrovirale et 1.1 millions de personnes sont décédées de maladies liées au virus (*Source : UNAIDS 2016*) ;

Considérant l'objectif 3 - *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* - du programme de développement durable des Nations-Unies dont le document final a été présenté en Septembre 2015 ;

Considérant que la lutte contre le VIH/Sida représente la plus grande ligne budgétaire internationale de la Ville de Paris depuis 2001 ;

Considérant la délibération 2018 DGRI 22 ; allouant une Subventions (1.678.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international ; voté lors du Conseil de Paris de Juin 2018 ;

Considérant qu'une part du budget est souvent alloué pour permettre une évaluation et un suivi des politiques mises en place;

Dominique Stoppa-Lyonnet, Bernard Debré et les membres du groupe les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu

que la Maire de Paris :

- Communique à l'ensemble des groupes politiques siégeant au Conseil de Paris les évaluations faites concernant les subventions données dans le cadre de la lutte contre le VIH.